

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 186

présenté par

M. Lainé, M. Cubertaon, M. Fesneau, M. Michel-Kleisbauer, Mme Poueyto et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 236, insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Une attention particulière sera portée aux parcours des ingénieurs évoluant au sein de la Direction générale de l'armement pour favoriser leur mobilité entre le secteur privé et la Direction générale de l'armement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette amendement vise à mettre en cohérence les besoins en compétence de haut niveau au sein de la Direction générale de l'armement (DGA) avec les parcours professionnels des ingénieurs.

En effet pour développer et faire évoluer leurs compétences, maintenir une culture de l'innovation, dans un secteur caractérisé par une évolution technologique très rapide, les ingénieurs ont besoin de mobilité dans leur carrière. Il est donc nécessaire qu'ils puissent effectuer des allers-retours entre le secteur privé et la DGA.

Cette mobilité est actuellement limitée par différents facteurs dont les niveaux de salaires pratiqués au sein du ministère des armées qui réduisent l'attractivité des postes d'ingénieurs.

La facilitation de la mobilité dans les parcours professionnels de ces ingénieurs bénéficiera concomitamment à la Direction générale de l'armement et aux industriels, en permettant le développement d'un écosystème propice à l'innovation. Ainsi, une attention particulière doit être apportée à cette problématique.